

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L132-10 du Livre Ier et L522-23 à L522-31 du Livre V,  
Vu l'arrêté TMPE2100976 du 29/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 23 avril 2021,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction-service	Grade actuel	Examen professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
11335	PERRAY	SAMUEL	E0S11101 SECTEUR PROXIMITE	Technicien	Examen professionnel	25/12/2024
27428	HEITZ	SEBASTIEN	F1TP3501 JOUE-LES-TOURS_VOIRIE	Technicien	Ancienneté	01/07/2024
00228	THIBAUT	THIERRY	G0DP26 SERVICE BACS PAV-E	Technicien	Ancienneté	01/07/2024
00796	MICHAUX	ERIC	GOCE27 SECTEUR CONTROLES AC AND	Technicien	Ancienneté	01/07/2024

Proportion F/H	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement	0	13	13
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	4	4

A TOURS, le 2 juillet 2024

**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines**



**Maria LEPINE**